

SATIGNY SECURITY RUN

EPREUVE LOCALE – DU DIMANCHE 23 AOUT 2009

REGLEMENT PARTICULIER

Programme provisoire :

Tout concurrent aura un minimum de 5 départs.
Début de la manifestation : 08h00

Samedi 22 août 17h – 19h contrôles techniques officiels
Dimanche 23 août 0700 – 0800 derniers contrôles techniques officiels

Dimanche 23 août dès 18h – remise des prix

Sans une réponse négative des organisateurs toute engagement est accepté.

Art 1. Généralités

- 1.1 ACS – Section Genève organise le 5^{ème} Satigny Security Run le 23 août 2009.
- 1.2 Approuvé par la CSN de L'ASS sous le Visa L-09103
- 1.3 La manifestation est inscrite au calendrier sportif de l'ASS

Art 2. Comité d'organisation, secrétariat, officiels

2.1 Président du comité d'organisation :

René Desbaillets, Moulin-Fabry 3 – 1242 Chouilly 079 213.98.15

2.2 L'adresse du secrétariat est la suivante :

Automobile Club de Suisse – Section de Genève
Clos de la Fonderie 19 – Case postale 1205 - 1227 Carouge

- 2.3 Directeur de course : Florian Vetsch 079 624 69 19
Directeur de course adjoint : Julien Monnay
Secrétaire de l'épreuve : Catherine Guillaume-Gentil
Commissaire sportif : Daniel Lenglet
Commissaire technique : Willy Rapin
Chronométrage/informatique : Nitro Drag Italy
Chefs de piste : Marc Steinegger, Yves Duchêne

Art 3. Bases de l'épreuve

- 3.1 L'épreuve sera disputée en conformité avec le règlement de la CSN pour les épreuves LOCAles.

Art 4. Parcours

- 4.1 Le parcours représente une ligne droite de 1km pour 200m de course.

Art 5. Véhicules admis

- 5.1 Seuls sont admis à participer les véhicules officiellement immatriculés. Selon règlement CSN pour les épreuves LOC. Pour tout autre types d'immatriculations, veuillez contacter les organisateurs. Les concurrents seront intégrés dans les catégories ci-dessous à l'issue de la 1^{ère} manche d'essais chronométrés.

STREET RUN

- A = 7.50 sec
- B = 8.05 sec
- C = 8.60 sec
- D = 9.15 sec
- E = 9.70 sec

5.2 Pneu slicks autorisés

5.3 Echappement libre interdit

Art 6. Concurrents et conducteurs admis

- 6.1 Le conducteur doit être titulaire d'un permis de conduire valable et d'une licence LOC annuelle/journalière ; ou d'une licence ASS de degré supérieur. La licence LOC journalière est établie par l'organisateur.
- 6.2 Casque obligatoire
- 6.3 Ceinture obligatoire
- 6.4 Short, débardeur, jambes ou torse nus interdits à un pilote en compétition. Le port de pantalons longs, de chaussures et de chaussettes est exigé pour tous les pilotes. Vêtements en nylon ou de type nylon et chaussures ouvertes interdits. Les étoffes entièrement synthétiques sont strictement interdites.
- 6.5 Arceau de sécurité obligatoire sur toutes les voitures (y compris les T-tops) qui effectuent un run en moins de 7.20, sur les voitures décapotables qui l'effectuent en moins de 8.325 et sur tous les véhicules de type buggy.
- 6.6 Les enjoliveurs de roues doivent être enlevés.
- 6.7 Attention : toutes infractions commises à la loi sur la circulation routière avant le run, éliminera d'office le candidat inscrit et ceci sans remboursement.

Art 7. Demandes d'engagement et inscriptions

7.1 Les inscriptions sont à transmettre au moyen du bulletin d'inscription officiel, à l'adresse suivante :

AUTOMOBILE CLUB DE SUISSE – Section Genève
Clos de la Fonderie 19 - Case postale 1205
1227 Carouge

7.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à 150.

Art 8. Droit d'engagement

- 8.1 **Les droits d'engagement sont fixés à CHF 90.- jusqu'au 31 juillet 09 date du timbre postal. Passé cette date, dans la mesure des places disponibles les droits d'engagement seront fixés à CHF 140.-.** Le montant est à verser sur le compte CCP 12-277-8. En plus une licence LOC de CHF 20.- le cas échéant (à payer sur place).

Art 9. Essais

9.2 Les essais officiels se dérouleront selon l'horaire détaillé de l'organisateur

Art 10. Course

1. PRE-GRILLE
 2. ZONE BURNOUT (Burnout à effectuer pour chauffer les pneus slicks uniquement)
 3. DEPART
1. Avancer lentement afin d'allumer la 1^{ère} lampe située en haut de l'arbre de Noël du côté de votre piste en coupant le faisceau de la première cellule.
 2. avancer très lentement (environ 30cm) pour allumer la 2^{ème} lampe située en haut de l'arbre de Noël du côté de votre piste en coupant le faisceau de la deuxième cellule
 3. sitôt la 2^{ème} lampe allumée, ne plus avancer, le starter va alors enclencher la procédure de départ. Préparez-vous à voir les lampes de couleur orange s'allumer et s'éteindre par intervalles d'une demi-seconde jusqu'à ce que la lampe verte vous autorise à démarrer, mais lisez bien le point 4 qui explique exactement quand démarrer et surtout l'importance d'un excellent « temps de réaction ».
 4. la lampe verte indique le départ (l'écart lorsque la dernière ampoule orange s'éteint et que l'ampoule verte s'allume et de 0,500 sec. ce qui veut dire que si vous démarrez à ce moment précis, votre « temps de réaction » sera parfait, mais si vous partez à 0.499 sec. votre départ sera considéré comme anticipé, et l'ampoule rouge s'allumera et vous serez éliminé. Le chronomètre démarre dès que le vert est allumé et s'arrête sitôt que vous passez devant la cellule d'arrivée. Le vainqueur de la manche n'est pas forcément le plus rapide car le « temps de réaction » compte dans le calcul du temps total soit :

PISTE A		PISTE B
	13,800	13,600
Temps de réaction	0,501	0,720
	-----	-----
	14,301	14,320

Art 11. Classement

11.1 Le classement sera établi selon l'article 10 du règlement

Art 12. Réclamation

12.1 Les réclamations contre la répartition des véhicules en catégories et classes, ainsi que contre leur conformité avec les règlements doivent être remises par écrit au directeur de course au plus tard 30 minutes avant le départ de la catégorie resp. de la classe en question.

12.2 Les réclamations collectives, de même que celles contre l'organisation ou des constatations du chronométrage ou des décisions de juges de faits ne sont pas admises. Toute objection contre le classement sera transmise au directeur de course dans les 20 minutes suivant l'affichage du classement.

12.3 La caution de réclamation est fixée à CHF 450.- (en espèces). Elle ne sera remboursée qu si le bien-fondé de la réclamation est reconnu par le commissaire de sportif.

Art 13 Prix et Coupes

13.3 Les prix et coupes suivant seront distribués : pour au moins un tiers des participants.

Art 14 Remise des prix

La remise des prix aura lieu env. 60 minutes après l'affichage des résultats officiels